

## Ostéopathie : des bénéfices significatifs sur la prise en charge des lombalgies démontrés par une étude observationnelle en milieu professionnel

La semaine pour la QVCT se tient du 16 au 20 juin pour informer et débattre sur les pratiques qui contribuent à la qualité de vie et des conditions de travail. Une occasion appropriée pour rappeler la publication récente, dans la revue scientifique Douleur et Analgésie, d'une étude clinique portée par Santéclair avec la contribution du Syndicat Français Des Ostéopathes ayant permis de montrer des résultats prometteurs et déjà convaincants sur l'apport bénéfique de cette pratique de soin non médicamenteuse sur la prise en charge des personnes souffrant de lombalgies, notamment en termes de réduction de la fréquence et de la durée des arrêts de travail en lien avec cette affection. Cette étude incite en effet à promouvoir le recours à l'ostéopathie face au fléau que représente ce type de trouble musculosquelettique touchant plus de 60% des Français au cours de leur vie, en faisant la première cause d'arrêt de travail avec les troubles de la santé mentale, et entraînant ainsi une perte de productivité et de rentabilité éminemment préjudiciable. Ceci d'autant que les autres approches thérapeutiques de la lombalgie sont toujours complexes et aléatoires, reposant sur des traitements antalgiques et anti-inflammatoires qui doivent souvent être pris sur le long cours avec de fréquentes récurrences des troubles.

### Etude Santéclair / SFDO : l'ostéopathie tend à réduire les arrêts de travail des lombalgiques

L'étude observationnelle avant/après a été conduite auprès de 283 employés de la branche de la répartition pharmaceutique présentant des douleurs lombaires, avec un protocole qui prévoyait 3 séances d'ostéopathie réalisées sur le lieu de travail et étalées sur 6 semaines. Et les résultats obtenus sont très encourageants puisque, après la prise en charge ostéopathique, la proportion de salariés avec arrêt est passée de 13,1% à 7,5%. Au-delà de cette tendance à la baisse du nombre de salariés souffrant de lombalgie et confrontés à un arrêt de travail qui demande à être confirmée, le bienfait de l'ostéopathie sur la réduction significative de la durée cumulée des arrêts de travail courts (<20 jours) a pu lui être d'ores et déjà statistiquement démontré.

### Un gain en symptomatologie ainsi qu'en qualité de vie et satisfaction des salariés

En plus de leur impact sur l'absentéisme, les séances d'ostéopathie se sont également traduites par une diminution significative et cliniquement pertinente de l'intensité des douleurs lombaires (-1,2 point sur l'échelle d'autoévaluation) et du score d'incapacité fonctionnelle (-2,9 points). Enfin, la satisfaction des salariés vis-à-vis de ce dispositif était au rendez-vous, notamment sur le plan de la qualité de vie au travail.



## Une étude menée à l'initiative de Santéclair et pour éclairer l'enjeu de la prise en charge de l'ostéopathie par les complémentaires santé

L'ostéopathie constitue la pratique de soins non conventionnels à laquelle les Français déclarent avoir déjà eu le plus fréquemment recours : cela en concerne près d'un sur deux (49%) . Et cette pratique leur a apporté satisfaction dans 92% des cas, amenant 70% de ceux y ayant eu recours à la considérer comme importante... et même indispensable pour plus d'un sur quatre (28%). Malgré ces constats répétés émanant de l'expérience des patients, l'efficacité de l'ostéopathie reste contestée car trop peu souvent l'objet d'études scientifiques répondant aux critères de *evidence based medicine*. De nombreux facteurs rendent en effet complexe la mise en œuvre d'études adaptées dans le contexte de la pratique de l'ostéopathie. Pour autant, une pratique non médicamenteuse présentant les retours d'expérience patients décrits précédemment mérite d'être sérieusement prise en compte dans l'arsenal thérapeutique et c'est ce à quoi a souhaité contribuer Santéclair, en association avec le SFDO, pour participer à montrer l'utilité et la place de l'ostéopathie sur la base d'éléments objectivés prouvant son efficacité.

« L'étude conduite par Santéclair en partenariat avec le SFDO confirme une fois de plus ce que nous observons quotidiennement sur le terrain : l'ostéopathie constitue une réponse pragmatique et humaine aux troubles musculosquelettiques, notamment les lombalgies. Elle contribue non seulement à réduire la douleur et l'incapacité fonctionnelle des patients, mais aussi à limiter les arrêts de travail et leurs conséquences économiques. Dans le cadre de la Semaine de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail, cette démonstration d'efficacité objective rappelle combien il est urgent d'intégrer pleinement l'ostéopathie dans les stratégies de prévention et de santé au travail. », **Philippe STERLINGOT**, président du Syndicat Français Des Ostéopathes (SFDO) et de l'Unité Pour l'Ostéopathie (UPO).

« La santé de nos assurés est importante pour nous. Nous sommes ainsi conscients que les problèmes musculo squelettiques touchent une grande partie des Français et qu'il existe plusieurs moyens pour les prévenir et les soulager. De plus, les arrêts de travail liés à ces troubles ont un impact économique direct et indirect significatif pour les entreprises. Depuis plusieurs années, nos contrats santé comportent une garantie « médecine douce » qui permet entre autres une prise en charge des visites chez un ostéopathe (dans la limite d'un forfait). Nous complétons ce dispositif par de la prévention notamment par le coaching sportif proposé dans le cadre de nos contrats entreprise. » **Stéphane CAMON**, leader de l'écosystème « Ma Santé » et directeur « santé et prévoyance collectives » chez Allianz France, porteur de risque du contrat de prévoyance des entreprises de la branche « répartition pharmaceutique » associées à l'étude.

« L'ostéopathie, qui fait partie des thérapies non médicamenteuses associées aux médecines douces, doit avoir sa place dans l'arsenal thérapeutique de tous les Français. Le coût des séances d'ostéopathie ne doit pas être un frein au recours à cette pratique de soin. » **Christian ACKNIN**, directeur général de Santéclair.

1 JLE - Douleur et analgésie - Impact de séances d'ostéopathie réalisées en entreprise sur les arrêts de travail des salariés souffrant de lombalgies, octobre-décembre 2024

2 Le Syndicat Français des Ostéopathes (SFDO) est membre de l'Union Pour l'Ostéopathie (UPO)

3 Résultats encourageants mais non encore significatifs car le seuil de significativité statistique n'a pu être que frôlé ( $p=0,058$ ) essentiellement en raison d'un défaut de puissance inhérent au nombre trop restreint de salariés inclus dans l'étude, inférieur au nombre de sujets nécessaires calculé.

4 La durée des arrêts de travail de moins de 20 jours a diminué de façon significative après la prise en charge par ostéopathie en passant de 1.7 jour à 0.9 jour ( $p=0.034$ ).

5 Enquête réalisée en ligne du 16 au 25 octobre 2019, par l'institut Harris Interactive pour Santéclair, auprès d'un échantillon de 1500 personnes représentatif des Français âgés de 18 ans et plus selon la méthode des quotas

# SANTÉCLAIR



# Communiqué de Presse

Nantes, le 12 juin 2025

## À propos de Santéclair

Santéclair est née de la conviction que, pour une société en bonne santé, il faut un juste accès aux soins. Entreprise engagée depuis sa création en 2003 et entreprise à mission depuis aout 2023, elle y contribue en accompagnant plus de 10 millions d'assurés dans leurs parcours de santé en mettant à leur disposition plus de 20 services innovants en santé dans 8 domaines de soins. Tous ces services sont chaînés entre eux et organisés en parcours de soins pour répondre aux besoins des assurés, en termes de qualité et de pertinence des soins, à toutes les étapes de leur prise en charge.

Santéclair est partenaire de plus de 60 organismes intervenant dans le secteur de la complémentaire santé. Elle a également développé, spécifiquement pour les professionnels de l'assurance, des solutions expertes afin de maîtriser les dérives techniques des assureurs et de contenir les primes des assurés.



## À propos de l'UPO et du SFDO

**L'UPO** : l'Unité Pour l'Ostéopathie fédère les principales organisations de la profession. Elle agit pour structurer et promouvoir l'ostéopathie en France et à l'international. Présidée par Philippe Sterlingot, elle promeut la qualité des soins et de la formation, dans l'intérêt de la profession et des patients, auprès des pouvoirs publics et des instances de santé.

<https://www.upo-federation-osteopathie.fr/>

**Le SFDO** : le Syndicat Français Des Ostéopathes représente depuis 1973 les ostéopathes exclusifs. Il a pour objet d'assurer la défense des droits ainsi que les intérêts matériels et moraux de ses membres. Premier syndicat représentatif de la profession auprès des pouvoirs publics depuis 2003, il assure une mission politique et est l'interlocuteur privilégié des institutionnels. Le SFDO porte des valeurs déontologiques fortes que chacun de ses adhérents s'engage à respecter en souscrivant à la norme Afnor « *Déontologie de l'ostéopathie* ». Le SFDO est membre fondateur de l'Unité pour l'ostéopathie (UPO), membre de l'Osteopathic International Alliance (OIA) et de Osteopathy Europe (OE).

<https://www.osteopathe-syndicat.fr/>

## En savoir plus

[www.santclair.fr](http://www.santclair.fr) / [www.linkedin.com/company/santclair](https://www.linkedin.com/company/santclair)

**Contacts presse** : Santéclair - Marc PARIS - 02 72 24 90 15 / 06 99 96 29 54 / [mparis@santclair.fr](mailto:mparis@santclair.fr)  
UPO-SFDO - Fatma BENBRIMA - 06 64 83 18 48 / [fatma@fb-rp.com](mailto:fatma@fb-rp.com)